

PRESENTS : Daniel CHASSERIEAU, Dominique PAILLAT, Odile GRELIER, Bernard GRELIER, Sandrine ROUSSIERE, Franck GUITTON, Philippe RIPAUD, Michelle RATTIER, Catherine GOURMAUD, Louissette COUSIN, Nathalie BIZET, Stéphane BOISSEAU, Fabrice HERBRETEAU, Laure ROUET,

EXCUSES : Dominique EMERIT, Charlène PHELIPPEAU, Laurence BARON, François PLESSIS

SECRETAIRE : Odile GRELIER.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

Après lecture de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 14 mai, le Conseil Municipal approuve celui-ci.

ADMINISTRATION GENERALE

1- Vente de matériels : fixation des tarifs

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que du mobilier et anciennes pierres du parvis de l'église ne sont plus utilisés. L'ensemble est stocké au temple, il est donc proposé de les céder. Monsieur Le Maire n'ayant pas délégué, il revient alors au Conseil Municipal de délibérer sur ces cessions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la cession du matériel divers, aux conditions définies dans le tableau ci-après,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la poursuite de ce dossier.

Bibliothèque : 150 € T.T.C
Espalier (ensemble) : 50 € T.T.C
4 m ² de pierre : 40 € T.T.C
12 Grandes tables : 8 € T.T.C l'unité

Il est précisé que ces biens seront en vente via le site internet.

2- Dons de matériels par l'association l'Art Guignol.

L'association de théâtre a investi dans un écran pour un montant 489.98 € et un vidéoprojecteur pour un montant 549.00 € et souhaite en faire don à la collectivité afin que l'ensemble des usagers de la salle des fêtes puisse les utiliser.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte ces deux dons de matériels.

3- Demande de subvention exceptionnelle de la Section Jeunes Sapeurs-Pompiers du Pays des Deux Lays.

Monsieur Le Maire donne lecture d'une demande de subvention exceptionnelle reçue de la section Jeunes Sapeurs-Pompiers de Chantonnay, relative à l'organisation de la journée Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vendée.

Il informe également que l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes de Chantonnay ont décidé d'harmoniser le montant de la subvention à 100 € par commune.

Monsieur Le Maire appelle le Conseil Municipal à se prononcer.

Après discussion, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide l'octroi d'une subvention de 100 € à la section Jeunes Sapeurs-Pompiers de Chantonnay.

4- Demande de subvention scolaire pour un élève scolarisé en classe ULIS

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que suite à un courrier de l'école Béthanie, il convient de délibérer sur la subvention scolaire 2017/2018 concernant 1 enfant scolarisé dans une autre commune faute d'existence d'une structure spécialisée.

En application de l'article L. 112-1 du Code de l'éducation, les communes de résidence doivent effectivement participer aux charges supportées par la commune d'accueil lorsque la commune de résidence ne peut apporter l'éducation suffisante (enfant présentant des difficultés scolaires particulières qui ne peuvent être résolues que par une scolarité adaptée).

En fonction du forfait communal délibéré précédemment, il convient de verser la même somme pour cet élève en classe soit 429 €.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide le versement de 429 € liée à la subvention scolaire pour un élève scolarisé en classe ULIS.

5- Indemnité de Gardiennage de l'église

Tous les ans, la commune de Sainte Germain de Prinçay verse l'indemnité pour le gardiennage de l'église communale à M. Bounolleau Jean Marie, prêtre affecté sur notre commune. La circulaire du 4 février 1987 précise que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle.

Aussi pour l'année 2018, le montant applicable est fixé à 479.86 € pour un gardien résidant sur la commune où se trouve l'édifice et à 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Après discussion, il est précisé que jusqu'à présent cette indemnité est versée au prêtre et non pas à la personne chargée d'ouvrir et fermer l'église et non plus au sacristain chargé d'entretenir l'église.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- valide l'indemnité de gardiennage de l'église à 120.97 € au titre de l'année 2018.
- autorise Monsieur le Maire à procéder au versement du montant correspondant.

6- Validation des tarifs de cantine pour l'année scolaire 2018-2019

Monsieur Le Maire laisse la parole à Mme Odile GRELIER, adjointe. Celle-ci présente le bilan du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2017/2018.

Les charges essentielles au fonctionnement du restaurant scolaire restent stables. Le nombre de repas servi pour l'année est en augmentation de 1141 repas par rapport à l'année scolaire précédente.

Aussi, Mme Odile GRELIER présente les tarifs proposés pour l'année scolaire à venir :

- 3,45 € pour les enfants
- 6,70 € pour le personnel et les enseignants
- 4,45 € pour les repas majorés
- 1,25 € pour les enfants emportant leur repas dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé

Puis Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal son avis. Celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- fixe les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2018-2019 tels qu'énoncés ci-dessus.

VOIRIE/ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

7- Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Monsieur Le Maire laisse la parole à Dominique PAILLAT, adjoint, pour présenter ce dossier. Monsieur PAILLAT fait le point sur les actions menées en 2017 et rappelle également les tarifs des services facturés aux particuliers. Il précise qu'il y a 283 installations sur notre commune soit 693 habitants desservis.

Il rappelle également que des aides sont attribuées pour les rénovations, 2 foyers ont pu en bénéficier en 2017.

A l'issue de sa présentation, Monsieur Le Maire, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le rapport du SPANC pour l'exercice 2017 tel que présenté et annexé à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- Permanence du samedi matin. Le Conseil Municipal valide les permanences un samedi sur 2 (uniquement les semaines paires). Attention, la mairie sera fermée les samedis matin entre le 14 juillet et 15 août.
- *Madame Michelle RATTIER interpelle Monsieur Le Maire, sur le résultat de l'annonce passée pour le recrutement d'un médecin. Après échange de l'assemblée, Monsieur Le Maire s'engage à revoir avec le cabinet mandaté pour avoir un rapport.*
- Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier reçu relatif à une demande d'emplacement pour installer un foodtruck créole les mercredis soir de 18h30 à 21h30. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande aux conditions tarifaires applicables sur le territoire, définies par délibération.

PROCHAINES REUNIONS

- Commission urbanisme le 13 juin à 19h00
- Commission bâtiments le 19 juin à 19h00
- Commission voirie le 18 juin à 20h00
- Rencontre avec le maître d'œuvre pour le lotissement le Tail le 2 juillet à 19h45

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire rappelle que la prochaine réunion du Conseil aura lieu le :

➤ **Lundi 9 juillet à 20H30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

AFFICHÉ LE 12 JUIN 2018

Vu la secrétaire de séance
Odile GRELIER

Certifié exact, le Maire
Daniel CHASSERIEAU